

Niger

Janvier 2024

Au 31 janvier, le ministère de l'Action humanitaire, avec l'appui du HCR, a enregistré et vérifié biométriquement environ 30 912 personnes déplacées internes (8 876 ménages) dans le centre urbain de Diffa. Cette opération, lancée le 20 janvier, vise environ 154 963 personnes déplacées en 2023 consécutivement aux activités de groupes armés non étatiques. Le HCR apporte son soutien au gouvernement dans sa réponse humanitaire à ces personnes.

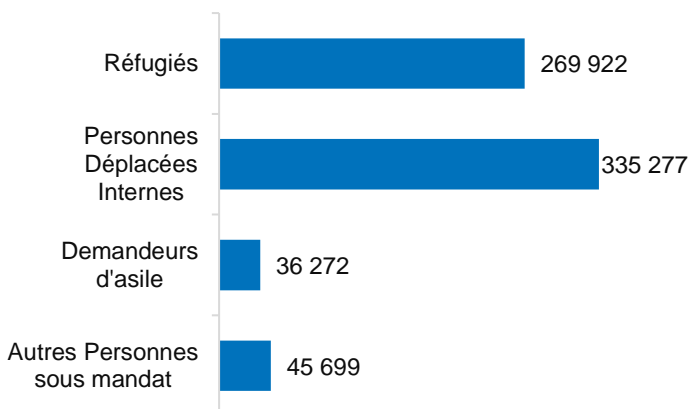
Au 31 janvier, 1 818 réfugiés, 360 familles, se trouvaient à Assamaka, localité frontalière d'Agadez.

Expulsés d'Algérie ou ayant fui directement le Mali depuis juin 2023, le HCR et ses partenaires leur offrent une assistance multisectorielle d'urgence. Des discussions avec le gouvernement nigérien se tiennent en vue de trouver un lieu où cette population puisse être relocalisée.

En janvier, 124 réfugiés ont quitté le Niger pour l'Europe et l'Amérique du Nord via le mécanisme de transit d'urgence, l'ETM, portant le nombre total de personnes réinstallées à 5 817 depuis 2017.

Le HCR et ses partenaires continuent de maintenir les services de protection, l'accès aux besoins essentiels et le soutien aux moyens de subsistance pour les 508 évacués restants et les communautés d'accueil à Hamdallaye et Agadez.

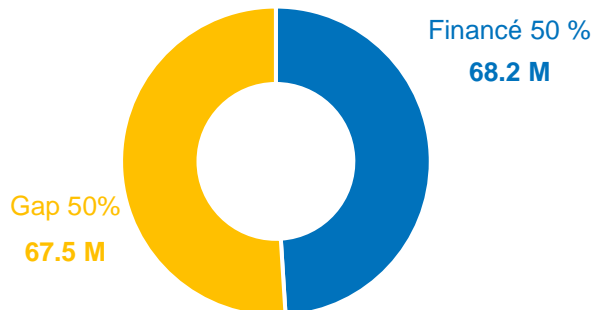
STATISTIQUES DES PERSONNES EN DÉPLACEMENT FORCÉ ENREGISTRÉES AU NIGER (AU 31 JANVIER 2024)



FINANCEMENT AU 31 JANVIER 2024

\$ 135,7 M

Demandés par l'opération du HCR au Niger en 2023



Le HCR renforce le système d'approvisionnement en eau pour garantir un accès adéquat à une eau saine aux personnes déplacées de force par les groupes armés dans la partie sud ouest du Nigeria pour trouver refuge à Kataguiré dans le département de Madaoua – région de Tahoua © HCR

Contexte opérationnel

Malgré les attaques contre les populations civiles qui se poursuivent dans la région et la situation d'incertitude qui prévaut depuis le coup d'État du 26 juillet dernier, **le Niger continue d'accueillir des réfugiés et des demandeurs d'asile** en provenance du Nigeria (65%), du Mali (22%), du Burkina Faso (10 %) et 3% d'autres pays. De plus, on compte plus de **335 277 personnes déplacées internes (PDI)** et environ 45 699 autres personnes relevant du mandat du HCR, y compris les retournés nigériens qui résidaient hors du pays dans des zones touchées par divers conflits et insécurités, les contraignant à fuir à nouveau.

L'intervention du HCR au Niger se caractérise par une approche centrée sur la fourniture de services de protection, d'assistance et de solutions pour les personnes déplacées de force. Une attention particulière est portée aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, et les individus ayant des besoins spécifiques. Cette démarche privilégie également le renforcement des structures communautaires.

En janvier, les opérations du HCR se sont déroulées de manière ininterrompue sur l'ensemble du territoire, à l'exception des zones désignées comme « zones d'opérations militaires » par le gouvernement, où les activités humanitaires ont été temporairement suspendues. Le HCR et d'autres acteurs humanitaires ont continué de plaider auprès des autorités régionales en faveur d'un assouplissement progressif de ces mesures, afin de garantir que les personnes dans le besoin reçoivent l'assistance nécessaire chaque fois que la situation sécuritaire le permet. Cette approche a permis de minimiser l'impact de ces restrictions sur les opérations humanitaires à l'échelle nationale, bien que la situation sécuritaire reste considérablement difficile, notamment dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi.

Des opérations militaires en cours, menées par les forces de défense du Niger, ont été signalées le long des frontières avec le Mali, dans le cadre du récent pacte de sécurité mutuelle signé par le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Il est à craindre que ces opérations, combinées à l'augmentation des activités des groupes terroristes et armés au Mali, ne provoquent des mouvements de population vers les localités d'Abala, Tillia, Tassara et Tchintabaraden dans les régions de Tillabéri et Tahoua au Niger.

Le HCR demeure profondément préoccupé par la situation des individus vulnérables au Niger, les réfugiés, les déplacés internes et les communautés hôtes affectées par la situation. Les sanctions en vigueur, la hausse des prix et la persistance de la fermeture des principaux points d'accès entre le Niger et le Bénin ainsi que le Nigeria -- des voies cruciales pour l'importation de biens essentiels -- continuent d'affaiblir la résilience globale des populations. À moins d'une avancée significative dans la résolution de la crise politique, **la situation humanitaire de nombreuses populations vivant sur le sol nigérien risque de devenir alarmante**.

Tout comme l'ensemble des agences des Nations unies au Niger, le HCR a instauré des canaux de communication avec le gouvernement, engageant des discussions avec des responsables clés des ministères de l'Intérieur, de l'Action humanitaire et de la Justice, à la fois sur le plan technique et stratégique. Cette coopération revêt une importance cruciale pour assurer la continuité fluide des activités humanitaires, faciliter la libre circulation du personnel, des ressources et des finances, et permettre la réalisation de tâches essentielles, telles que la détermination du statut de réfugié.

Région de Tillabéri

Contexte : Au 31 janvier 2024, la région de Tillabéri compte 262 356 personnes déplacées de force, dont 188 579 personnes déplacées internes (le plus grand nombre au Niger), 42 718 réfugiés, principalement originaires du Mali, et 31 059 demandeurs d'asile, majoritairement en provenance du Burkina Faso.

Depuis l'arrivée des réfugiés maliens à Tillabéri en 2012, le HCR et le gouvernement du Niger ont collaboré activement pour **promouvoir leur inclusion socio-économique au sein des zones et des communautés d'accueil**, en adoptant une **stratégie dite « hors camp »**. Grâce à l'appui des acteurs du développement et aux initiatives d'intégration au sein des communautés locales, les réfugiés maliens et leurs hôtes ont bénéficié d'une gamme variée de services, d'un accès à la terre, au logement, ainsi qu'à de nouvelles opportunités de subsistance. En parallèle, des améliorations notables ont été apportées aux infrastructures nationales dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'approvisionnement en eau.

Pour **favoriser la coexistence pacifique** entre les différentes communautés, le HCR a facilité des rapprochements en établissant des "zones communes" telles que les banques de céréales des villages, les magasins d'aliments pour le bétail, ainsi que par le biais de la création de divers comités communautaires mixtes.

- En janvier, le HCR a attribué 88 nouvelles maisons semi-durables à des ménages réfugiés et de la communauté d'accueil à Abala, dans la région de Tillabéri, portant ainsi à 1 489 le nombre d'abris de ce type mis à la disposition des bénéficiaires. Par ailleurs, sur les 950 maisons prévues à Ouallam pour les réfugiés maliens, 809 ont déjà été attribuées, tandis que les 141 restantes sont destinées à la population hôte vulnérable et aux personnes déplacées internes. Ces abris seront attribués dès réception de la liste par la mairie.
- Les rapports de monitoring de la protection ont signalé l'arrivée de 675 personnes (99 ménages) fuyant les attaques de groupes armés au Burkina Faso. Parmi eux, 649 demandeurs d'asile burkinabés ont trouvé refuge à Téra, tandis que d'autres ont été accueillis à Makalondi et Bankilare, tous situés dans la région de Tillabéri.
- Le 22 janvier, les autorités locales du département de Téra, dans la région de Tillabéri, ont signalé le déplacement interne de plus de 100 personnes des villages de Sassa et Taratakou vers Téra. Ces personnes ont été contraintes de fuir après une incursion de groupes armés, suivie d'un ultimatum leur enjoignant de quitter leurs villages dans les 24 heures.
- Le HCR a également distribué des kits d'articles ménagers non essentiels, comprenant des ustensiles de cuisine, des lampes solaires, des seaux et des morceaux de savon, à 100 ménages de personnes déplacées originaires de la commune d'Anzourou et réfugiées dans la ville de Tillabéri.
- Au cours de la deuxième semaine de janvier, le HCR a mené une mission à Abala et Tillabéri, au cours de laquelle des rencontres ont été organisées avec les autorités locales et les agences sœurs des Nations Unies. L'objectif était de discuter des stratégies visant à renforcer la protection et la réponse humanitaire envers les personnes déplacées internes dans ces zones où l'accès humanitaire est restreint en raison des défis sécuritaires. Dans le cadre de cette mission, le HCR a également fait don de 3 916 moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (Milda) aux structures sanitaires de la région de Tillabéri, afin de renforcer les efforts de lutte contre le paludisme.
- Le 30 janvier 2024, le HCR a participé à l'inauguration de l'espace "Ami des Enfants" construit sur le site urbanisé d'Abala. Équipé de matériel comprenant les jouets et les, cet espace vise à renforcer la protection des enfants.



Une famille de réfugiés maliens ayant trouvé refuge à Ouallam devant un logement mis à disposition par le HCR dans le cadre du projet de lotissement à but humanitaire financé par le GIZ dans la région de Tillabéri © HCR / Boubacar Younoussa Siddo

Région de Tahoua

Contexte : La région de Tahoua se distingue par la présence de réfugiés venant du Mali dans sa partie nord, et au sud, par celle de réfugiés en provenance du Nigeria et de ressortissants nigériens résidant auparavant au Mali, contraints de fuir vers leur pays d'origine. **Au 31 janvier 2024, la région de Tahoua compte 128 858 personnes déplacées de force, dont 76 161 PDI, 42 460 réfugiés et 10 237 autres personnes, notamment des retournés.** En raison de l'insécurité persistante le long de la frontière avec le Mali, notamment dans la zone de Ménaka au Mali, de nouveaux arrivants parmi les réfugiés ont été enregistrés au cours des derniers mois dans les localités de Tchintabaraden, Telemcess et Tillia. De plus, le **département de Madaoua, qui se trouve à la frontière avec le Nigeria, continue d'accueillir des demandeurs d'asile en provenance du Nigeria (État de Sokoto)** en raison des incursions récurrentes de groupes armés non étatiques dans les villages frontaliers.

- En janvier, 18 camions transportant des 1 346 personnes (196 ménages) en provenance du Mali depuis décembre 2023, étaient toujours bloqués à Tassara, région de Tahoua. Initialement dirigés vers

Tchintabaraden, le voyage de ces personnes a été écourté à la suite de directives du gouvernement du Niger, demandant aux préfets de Tillia, Tassara et Tchintabaraden de ne pas accepter de nouveaux arrivants en provenance du Mali. Une interdiction temporaire des mouvements du HCR et d'autres partenaires vers ces zones est en vigueur. Le gouvernement du Niger a ensuite informé le Mali de leur intention de refouler les 1 346 maliens pour les raisons de sécurité. Les bureaux du HCR au Mali, au Niger et le bureau régional de Dakar, au Sénégal, discutent de la situation, tandis que les consultations avec le gouvernement nigérien se poursuivent. Il semble peu probable que le groupe soit renvoyé au Mali pour le moment.

- Début janvier, des mouvements transfrontaliers de population ont été signalés dans la commune de Bangui. 231 personnes, soit 53 ménages, ont quitté les localités nigériennes de Laboua, Yolla, Mankahi, Magaraou, Guidan Chekaraoua, Kalibawa et Guidan Rabani en raison de l'escalade de la violence exercée par des groupes armés non étatiques. Les nouveaux arrivants se sont installés dans les villages nigériens de Lemi, Tapkin Godia, Malalabi et Godiyar Fadarwa. Ces mouvements concernent à la fois des réfugiés nigériens et des ressortissants nigériens de retour au pays.
- Durant la première semaine de janvier, douze familles de réfugiés maliens menacées d'être ramenées au Mali ont été autorisées à retourner à Tchintabaraden, région de Tahoua. Composé de 53 personnes, principalement des femmes et des enfants, ce groupe était initialement arrivé à Tchintabaraden le 28 décembre 2023 avant d'être reconduit vers Tillia, avec l'intention de les expulser vers le Mali. Cette décision a été annulée à la suite de consultations menées en urgence par le HCR avec les autorités locales et centrales.
- Mi-janvier, le HCR, l'ONG Ciaud et les structures régionales ont réalisé une mission conjointe dans les départements de Madaoua et de Konni, plaidant pour la reconnaissance et l'enregistrement biométrique des réfugiés nigériens dans les localités de Koni et de Sabon Guida. Environ 7 602 réfugiés nigériens (1 086 ménages) vivent dans ces deux localités.
- Durant la dernière semaine de janvier, 39 personnes (12 ménages) originaires de Machay et Angoual Lallé dans l'État de Sokoto, au Nigeria, sont arrivées à Mai Kourou, commune rurale de Bangui, département de Madaoua, région de Tahoua. Ils ont fui une attaque d'un groupe armé le 19 janvier, qui a fait des victimes et des dégâts matériels. Pendant cette même période, une mission conjointe du HCR, de la CIAUD et des structures régionales s'est déroulée dans les départements de Madaoua et de Konni, plaidant pour la reconnaissance et l'enregistrement biométrique des réfugiés nigériens dans les localités de Koni et de Sabon Guida. Environ 7 602 réfugiés nigériens (1 086 ménages) sont actuellement réfugiés dans ces deux localités.
- Le 10 janvier, dans la région de Tahoua, le HCR et son partenaire APBE ont remis des médicaments essentiels et du matériel médical au district sanitaire de Tchintabaraden pour lutter contre une épidémie de diphtérie. Depuis le début de l'année, le district sanitaire de Tchintabaraden est aux prises avec cette épidémie, ayant enregistré 79 cas suspects, neuf cas confirmés et sept décès au 31 décembre 2023. Par ailleurs, le HCR a organisé une session de formation du 6 au 10 janvier, destinée à 14 relais communautaires et 12 responsables de centres de santé intégrés (CSI), mettant l'accent sur l'identification et la gestion des cas de diphtérie.



Photo de famille de la formation de 14 relais communautaires et 12 chefs CSI sur la reconnaissance des cas et la prise en charge de la diphtérie organisé du 6 au 9 janvier 2024 à Tahoua

- Au cours de la première semaine de janvier, le partenaire de mise en œuvre du HCR, Adkou, a mené une mission de suivi après la distribution de kits d'articles de première nécessité (NFI) et de vêtements usagés à Tchintabaraden, dans la région de Tahoua. Au total, 1 813 kits NFI ont été distribués à autant de ménages à Tchintabaraden, dont 1 000 kits pour d'anciens réfugiés installés depuis 2021, 313 kits pour de nouveaux ménages réfugiés, 150 kits pour des ménages vulnérables autochtones de la ville et 350 kits pour des ménages de personnes déplacées internes.

Région de Diffa

Contexte : depuis 2013, la région de Diffa a été le lieu d'accueil des réfugiés nigériens fuyant les violences terroristes dans les États du nord-est du Nigeria. Au 31 janvier, **la région abritait 258,074 personnes en situation de déplacement forcé**, comprenant 116 310 réfugiés, 104 656 personnes déplacées internes, 35 172 Nigériens résidants au Nigeria et forcés de fuir vers leur pays d'origine, et 1 936 demandeurs d'asile. Bon nombre de ces individus ont connu des déplacements répétés et la majorité résident dans des sites informels ou au sein de communautés d'accueil.

Les réfugiés en provenance du Nigéria continuent d'affluer vers le camp de Sayam Forage, ainsi que vers d'autres sites d'accueil de la région, à la recherche de meilleures conditions de vie et de sécurité. Au total, **le camp de Sayam Forage, le seul camp de réfugiés au Niger, abrite actuellement 31 174 personnes.**

- **Les arrivées continuent dans la commune de N'Guigmi, région de Diffa, de ressortissants tchadiens** fuyant la persécution par des groupes armés non étatiques et les affrontements entre les ces groupes et les forces armées tchadiennes dans le bassin du lac Tchad depuis mars 2023. Actuellement le nombre d'individus concernés s'élève à 6 819 (1 114 ménages). Ils sont installés à N'Guigmi, Gueskerou, Bosso et Diffa. Vivant dans des situations précaires, certains sont hébergés par des familles locales, d'autres sur des sites, faisant face à des pénuries de nourriture, de logement, d'articles non alimentaires et d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Ils sont également vulnérables à la violence sexuelle. Les enfants encourent des risques de protection et n'ont pas accès à l'éducation, tandis que les personnes ayant des besoins spécifiques rencontrent des difficultés liés à leurs droits fondamentaux, et'il existe peu d'opportunités de subsistance.



La ministre de l'Action humanitaire remettant un document d'enregistrement biométrique à une personne déplacée interne à Diffa © HCR

Le 20 janvier, en partenariat avec le ministère nigérien de l'Action humanitaire, le HCR a initié l'enregistrement des personnes déplacées internes dans la zone urbaine de Diffa, incluant environ 154 963 déplacements survenus en 2023. Depuis la cérémonie de lancement, en présence du gouverneur de Diffa, environ 30 912 personnes (8 876 ménages), soit 20% de l'objectif, ont été enregistrées sur les sites de Digargo et de l'Hippodrome.

- Du 1er au 12 janvier, 490 Nigériens (71 ménages) se sont déplacés à l'intérieur de la municipalité de N'Guigmi, région de Diffa. Ces mouvements internes ont été déclenchés par la récurrence des enlèvements et des menaces à la sécurité au début du mois, impactant directement environ 75% des enfants de la communauté.
- Mi-janvier, un groupe de 188 personnes, constituant 37 ménages principalement actifs dans l'élevage, s'est déplacé de la municipalité de Kablewa au site de Djori Kolo dans la région de Diffa. Ce déplacement fait suite directe aux menaces proférées par les groupes armés non étatiques.
- Les réfugiés tchadiens continuent d'affluer vers N'Guigmi a Diffa. Leur nombre dépasse désormais les 6 800 personnes (plus de 1 100 familles), s'installant dans les communes de N'Guigmi, Gueskéro, Bosso et Diffa. Malgré une mission d'évaluation conjointe avec la Direction régionale de l'état civil (DREC) à Diffa, qui a recommandé une reconnaissance prima facie de ces personnes, aucune décision n'a été prise à ce jour à Niamey. Le HCR poursuit les efforts pour obtenir rapidement une décision gouvernementale à ce sujet.
- Pour améliorer les conditions logement, le HCR et ses partenaires ont distribué des kits de construction, composés des tôles, du ciment, des crochets, des portes et des fenêtres, à 500 ménages du camp de réfugiés de Sayam Forage à Diffa. Au 21 janvier, 480 bénéficiaires avaient déjà terminé la construction de leur maison. De plus, 13 ménages de réfugiés nouvellement arrivés ont reçu des kits d'abris d'urgence.

Région de Maradi

Contexte : Depuis plus de deux ans, le conflit dans le nord-ouest du Nigéria a contraint plus de 80 000 Nigériens à fuir vers la région de Maradi. De plus, **les incursions répétées de bandits armés sur le territoire nigérien ont provoqué le déplacement interne d'environ 16 000 personnes**. Des bandes criminelles armées opèrent régulièrement des deux côtés de la frontière, ciblant principalement des agriculteurs et des éleveurs, et procédant à des enlèvements en vue d'obtenir des rançons. Au 31 janvier 2024, on compte environ 80 650 personnes déplacées de force dans la région de Maradi.

La réponse du HCR à Maradi consiste à aider les réfugiés qui le souhaitent à se relocaliser à une distance plus sûre de la frontière, tout en apportant une assistance aux communautés d'accueil afin de soulager la pression résultant de forte présence. Des sites ont été aménagés dans les villages voisins, offrant divers services aux réfugiés et aux communautés d'accueil, notamment un accès renforcé à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation et à des services de protection. Ces implantations ont été désignées comme villages d'opportunité (VO). Au total, il en existe trois dans la région de Maradi, situés près des villages de Chadakori, Dan Dadji Makaou et Garin Kaka.

- Le HCR et ses partenaires ont terminé la construction de 494 abris semi-durables dans la région de Maradi. Parmi eux, 379 sont destinés aux réfugiés, 95 aux membres vulnérables de la communauté d'accueil et 20 aux déplacés internes. Ces abris, ainsi que les latrines, sont actuellement remis aux bénéficiaires.
- Dans les "villages d'opportunité" de Garin Kaka, Chadakori et Dan Dadji Makaou, le HCR et ses partenaires organisent des formations professionnelles pour 100 jeunes réfugiés et membres de la communauté d'accueil. Ces formations en mécanique rurale, couture, maroquinerie, réparation de téléphones portables, transformation alimentaire et santé animale visent à renforcer l'autonomie des bénéficiaires et à accroître leur contribution à l'économie locale.



Du 29 au 31 janvier 2024, le Directeur et le Chargé de Programme de la Coopération italienne (AICS) au Niger, ont effectué une mission à Maradi pour visiter les "villages d'opportunité", échanger avec les autorités locales et discuter des besoins et des défis avec les réfugiés - et les communautés d'accueil. L'AICS a financé le HCR (dans différents secteurs) à Maradi au cours des dernières années et a été heureuse de constater les différentes interventions du HCR et de ses partenaires.

Agadez

Contexte : le Niger est le théâtre de mouvements mixtes comprenant des flux migratoires se dirigeant vers la Méditerranée et l'Europe, ainsi que des personnes fuyant la Libye ou expulsées d'Algérie. **En janvier 2024, les déplacements forcés de population vers la région d'Agadez ont continué**, mettant une énorme pression sur les ressources des communautés d'accueil, en particulier dans la ville frontalière d'Assamaka, qui continue de recevoir à la fois des migrants, des personnes en quête d'asile et des réfugiés. Au 31 janvier 2024, on compte environ 2 788 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés au centre humanitaire et dans les casses de passage à Agadez. De plus, la région frontalière d'Assamaka a accueilli environ 1 818 réfugiés maliens entre juin et décembre 2023, tandis que des convois officiels et

non officiels de personnes expulsées d'Algérie ou arrivant spontanément ont compris plus de 32 000 individus entre janvier 2023 et 2024.

L'abrogation de la loi de 2015 contre le trafic de migrants par le gouvernement du Niger en novembre 2023, a soulevé des inquiétudes quant à l'augmentation des mouvements de population vers Agadez en direction de l'Afrique du Nord et de l'Europe via la route de la Méditerranée centrale. L'objectif du HCR est de veiller à ce dont les personnes ayant besoin d'une protection internationale, parmi celles impliquées dans ces mouvements mixtes, aient accès à la protection, à l'asile et à l'aide humanitaire.

Au Niger, le HCR travaille à **renforcer le système national d'asile** et à mettre en place une gamme d'activités garantissant la protection et le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile. À plus long terme, l'objectif du HCR est d'appuyer ces populations à trouver des **solutions plus durables à leurs besoins, telles que leur intégration dans le tissu socio-économique, l'installation dans des pays tiers à travers l'utilisation de voies complémentaires** ou le **retour volontaire dans leur pays d'origine** si les conditions de sécurité le permettent. Des options légales complémentaires, par le biais du regroupement familial, les visas d'études ou les évacuations humanitaires, sont également envisagées. En partenariat avec l'OIM, des ONG partenaires et le gouvernement du Niger, le HCR identifie les demandeurs d'asile au sein des mouvements mixtes et leur fournit des conseils et une assistance adaptée.

- Le HCR et ses partenaires continuent d'assister les réfugiés maliens à Assamaka, envisageant une relocalisation à Tchintabaraden dans la région de Tahoua. Le 24 janvier, une distribution de rations alimentaires comprenant 19,989 tonnes de mil, 7,244 tonnes de niébé, 1,935 tonnes d'huile et 0,272 tonnes de sel a eu lieu.
- En décembre, le PAM et COOPI ont organisé une importante distribution alimentaire pour les réfugiés maliens à Assamaka, fournissant 26,404 tonnes de millet, de niébé, d'huile et de sel. COOPI gère également l'approvisionnement en eau et MSF assure les besoins sanitaires. Des efforts sont également faits pour l'éducation et la vaccination des enfants réfugiés.
- Les rapports de suivi de la protection du HCR indiquent que les autorités algériennes ont expulsé environ 1 026 personnes lors de quatre convois en janvier 2024. Il est crucial de renforcer le plaidoyer pour la protection des personnes en détresse et le respect du principe de non-refoulement. Depuis janvier 2023, plus de 32 000 personnes expulsées par l'Algérie sont arrivées à Assamaka, certaines étant accueillies dans des centres de transit gérés par l'OIM et COOPI à Assamaka et Arlit, dans la région d'Agadez.
- Du 8 au 17 janvier, 55 personnes expulsées d'Algérie ont été reconduites à Assamaka, dans la région d'Agadez. Parmi elles, 29 Bangladais, 6 Soudanais, 5 Somaliens, 4 Yéménites, 2 Tchadiens, 1 Pakistanais et 1 Congolais, tous considérés comme des migrants, ont été expulsés. Le HCR exprime ses préoccupations et engage des consultations avec la Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié pour reconsidérer cette position.
- Une formation sur la vie associative et l'éducation financière a été dispensée à une trentaine de femmes réfugiées et issues de la communauté d'accueil, membres de dix associations, au centre polyvalent pour femmes d'Agadez. Le HCR et ses partenaires ont également remis des kits de soutien à 30 femmes formées en mécanique, restauration et couture, leur permettant de démarrer leur propre activité et de générer un revenu pour leur famille.
- Le HCR a finalisé la construction d'une école au Centre humanitaire d'Agadez. Cette école, située dans un quartier résidentiel en développement, accueille non seulement les enfants locaux mais offre également une facilité d'accès aux enfants réfugiés du Centre humanitaire, qui devaient auparavant



parcourir 3 km pour se rendre à l'école. Maintenant, ils peuvent se rendre à pied facilement à leur nouvel établissement scolaire.

Réfugiés urbains à Niamey

Contexte : Au 31 janvier 2024, Niamey abrite environ 5 190 réfugiés et 655 demandeurs d'asile. La majorité, soit 83 % (4 328 personnes), provient du Mali. Conformément à la législation nigérienne, les victimes maliennes du conflit dans le nord du Mali bénéficient d'une reconnaissance *prima facie*, tandis que les personnes d'autres nationalités suivent la procédure régulière du gouvernement pour la détermination du statut de réfugié (RSD).

Le contexte urbain de Niamey a incité le HCR à regrouper les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des interventions visant la protection et l'assistance des réfugiés et demandeurs d'asile urbains au sein d'une structure physique, appelée Guichet unique. Ce dernier a l'avantage de réduire les coûts et permet une approche intégrée, ainsi qu'une meilleure coordination des services fournis par les différents partenaires. Les réfugiés et les demandeurs d'asile reçoivent une assistance et des conseils en matière de documentation, ainsi que des informations sur les différentes formes d'assistance, telles que l'assistance médicale, le soutien psychologique et l'éducation. **Le centre gère également une ligne verte que les réfugiés peuvent appeler gratuitement pour poser des questions, demander des conseils sur l'assistance ou déposer une plainte.**

Parallèlement, le HCR et ses partenaires effectuent régulièrement des visites à domicile et surveillent le bien-être des bénéficiaires à Niamey. Le HCR gère plusieurs maisons d'hôtes temporaires (dites « cases de passage ») en coopération avec ses partenaires afin d'assurer une protection adéquate aux personnes présentant des vulnérabilités spécifiques. **Afin de renforcer les structures communautaires, le HCR et le gouvernement du Niger soutiennent et coopèrent régulièrement avec le Comité central des réfugiés de Niamey**, composé de représentants issus des différentes communautés réfugiés résident à Niamey.

- En janvier, 418 couvertures ont été distribuées à 317 ménages de réfugiés au centre ETM de Hamdallaye et dans les cases de passage à Niamey. Ces distributions visent améliorer le bien-être et à renforcer la protection des enfants.
- Environ 213 enfants évacués de la Lybie et de la communauté d'accueil à Hamdallaye et Niamey ont bénéficié des activités récréatives telles que la musique, les jeux et les sports afin d'améliorer leur protection et la coexistence pacifique.

Réinstallation

- En janvier, 124 personnes ont quitté le Niger pour la réinstallation vers trois pays, portant le nombre total de personnes réinstallées/départies par des voies légales complémentaires depuis 2017 à 5 817, dont 3 867 évacués et 1 950 réfugiés enregistrés au Niger.



Accueil de 179 réfugiés et demandeurs d'asile évacués de la Libye par les équipes du HCR au Niger © HCR / Boubacar Younoussa Siddo

Au 31 janvier, 508 évacués demeurent au centre ETM a Hamdallaye et dans les casses de passage à Niamey. Parmi eux, 158 personnes sont en attente de départ, tandis que 159 personnes attendent des entretiens/décisions d'entretien. Quatre-vingts autres sont en attente de soumissions pour la réinstallation. Le HCR a activement plaidé en faveur de l'utilisation du Centre de transit d'urgence en Roumanie pour transférer toutes les personnes en attente de départ vers la France et les Pays-Bas. Les Pays-Bas et la France ont officiellement confirmé le début du processus de transfert des cas en attente de départ, prévu pour février ou mars 2024.

Partenariat

Le HCR joue un rôle de **leadership du Cluster Protection** au Niger, où il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la protection. Cette plateforme de partenariat assure une coordination efficace des efforts déployés en faveur des personnes déplacées internes, et permet une harmonisation et une synergie plus grande des efforts des acteurs de protection au Niger. Le Cluster Protection génère de précieuses informations qu'il partage avec l'ensemble des partenaires, comble les éventuelles lacunes identifiées et oriente la direction stratégique du Plan de réponse humanitaire (HRP).

Les initiatives du HCR ont pour but de **favoriser l'intégration économique et l'inclusion sociale des communautés déplacées**. Cette approche est étroitement alignée sur les priorités du gouvernement du Niger, s'inscrivant dans le cadre du Pacte mondial pour les réfugiés, du **Nexus Humanitaire – Développement** et de la politique hors camp du gouvernement. Le HCR s'efforce également de développer son partenariat avec une variété d'acteurs, dont les instances étatiques pertinentes, les ONG nationales et internationales, le secteur privé, les établissements d'enseignement supérieur ou encore les médias. Une collaboration étroite avec la Direction générale de l'état civil et des réfugiés (DGEC-R), et le ministère de l'Action humanitaire, les deux principaux partenaires du HCR, assure une protection adéquate à l'ensemble des réfugiés et demandeurs d'asile et déplacés internes présents sur le territoire nigérien.

Remerciements spéciaux aux donateurs qui ont contribué à l'opération du HCR au Niger en 2023

États-Unis d'Amérique | Union européenne | Italie | Allemagne | Belgique | France | Luxembourg | Espagne | Education Cannot Wait | Canada | Fonds central d'intervention d'urgence | Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies | Royaume-Uni | Monaco | Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA | Donateurs privés

Notre appréciation toute spéciale va également aux donateurs qui ont accordé un financement flexible au HCR dans le monde en 2023

Suède | Norvège | Danemark | Fédération Russe | Pays-Bas | Allemagne | Royaume-Uni | France | Suisse | Irlande | Belgique | Algérie | Autriche | Australie | Bulgarie | Canada | Estonie | Indonésie | Finlande | Portugal | Islande | Luxembourg | Malte | Monaco | Monténégro | Nouvelle-Zélande | Koweït | Philippines | République de Corée | Pérou | Arabie Saoudite | Serbie | Singapour | Thaïlande | Turquie | Uruguay | Donateurs privés

Contact :

Bettina Schulte, Chargée des Relations Extérieures, schulte@unhcr.org, Tel: +227 82 80 39 04
Jean-Sébastien Josset, Associate Communications Officer, josset@unhcr.org, Tel : +227 90766977

LIENS : UNHCR NIGER OPERATIONAL PAGE - TWITTER - FACEBOOK

PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
 31 Jan 2024

687,170

TOTAL PERSONNES EN DÉPLACEMENTS FORCÉS

269,922

REFUGIÉS

36,272

DEMANDEURS D'ASILE

335,277

PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

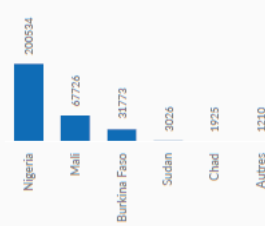
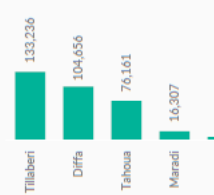
45,699

AUTRES PERSONNES

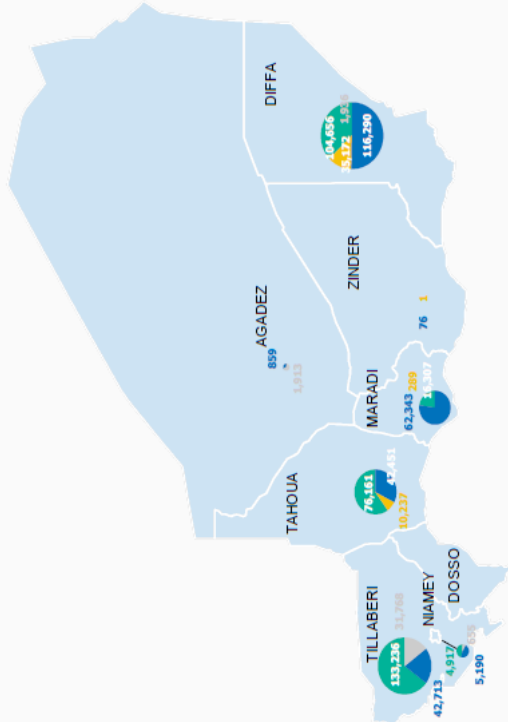
La population des réfugiés et demandeurs d'asile représente une augmentation de 1% par rapport à janvier 2023. Elle constitue 45% de la population concernée au Niger dont 39% de réfugiés et 5% de demandeurs d'asile. Les réfugiés et demandeurs d'asile proviennent principalement du Nigeria (65%), du Mali (22%) et du Burkina Faso (10%).

Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays est estimé à près de 335.300 soit 49% des personnes relevant du HCR et une diminution de 7% en un an. La région de Tillabéri accueille 40% de la population déplacée, alors que celle de Diffa recense 31%.

La situation du Nigeria compte 49% des personnes déplacées. Celle du Sahel totalise le deuxième plus grand nombre (46%). La majorité étant des personnes déplacées d'origine du Nigeria.

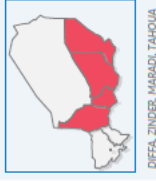
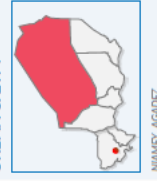
PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

PDI - PRINCIPALES REGIONS

CARTOGRAPHIE DES PERSONNES CONCERNÉES

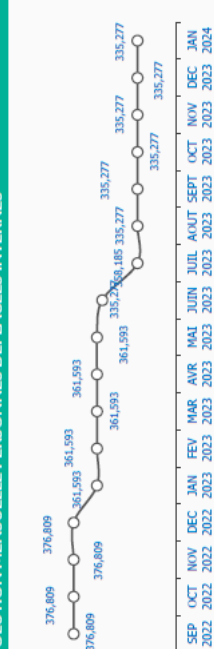
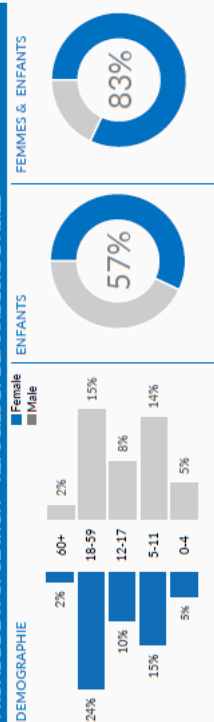
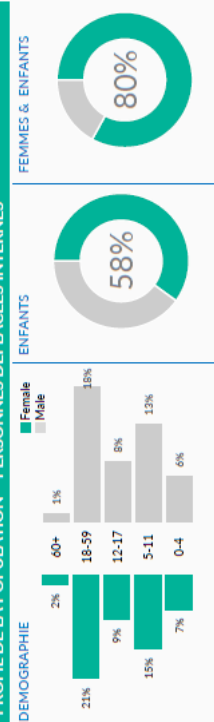
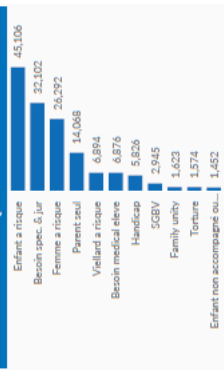
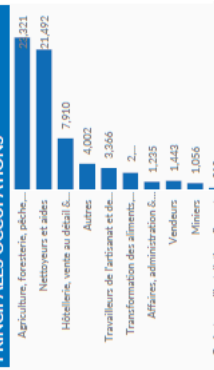
Personnes Déplacées Internes
 Réfugiés
 Demandeurs d'asile
 Autres personnes



Les chiffres et les noms officiels sur cette carte s'inscrivent dans une nomenclature officielle par les Nations Unies.

SITUATIONS
SAHEL

NIGERIA

URBAN & ETM

EVOLUTION MENSUELLE REFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

EVOLUTION MENSUELLE PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

PROFIL DE LA POPULATION - REFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

PROFIL DE LA POPULATION - PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

BESOINS SPECIFIQUES

PRINCIPALES OCCUPATIONS


Cette carte inclut seulement les chiffres des réfugiés biométriquement enregistrés.

Date de création : 15.09.2022 | Sources : UNCC, Statistiques des populations - Rapports statistiques mensuels du UNHCR pour les réfugiés et demandeurs d'asile, statistiques validées du comité central IMH/ICC pour les IDPs | Les statistiques doivent être considérées comme provisoires et sujettes à modification. | Feedback : isp@unhcr.org